

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT  
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 25 MARS 2021

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

N° 21-00256 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

-----  
**COMMUNIQUE**

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours direct de recrutement sur mesures nouvelles spéciales de deux (02) Préparateurs d'Etat en Pharmacie, session 2020.

Ce sont :

PRÉPARATEURS D'ÉTAT EN PHARMACIE

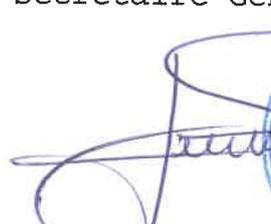
ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1	KABORE KOUKA FRANCOISE	2610_1370_7398_6189	B5130421	03/12/95
2	PALM ARIANE KRISTELLE	2610_1382_1458_5309	B11904135	22/12/93

Arrêté la présente liste à 2 noms.

Par ailleurs, les candidats admissibles sont invités à déposer leurs dossiers physiques conformément au communiqué d'ouverture du concours au plus tard dix (10) jours ouvrables après la publication du résultat d'admissibilité à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Santé.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire Général

  
  
**Souleymane LENGANE**  
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon